

Q&R

Révision professionnelle de la restauration de système avec début d'apprentissage en 2025

Les principales questions et réponses en un coup d'œil

Début de l'apprentissage

Les deux profils commenceront pour la première fois le début de l'apprentissage en 2025. Les personnes en formation qui ont commencé leur formation professionnelle initiale en 2024 ou avant l'achèveront selon les anciennes prescriptions sur la formation. Par conséquent, les personnes en formation ne pourront pas passer du CFC au profil AFP en 2025.

Exception : ils commencent un nouvel apprentissage. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser aux offices cantonaux de la formation professionnelle.

[Lien offices de formation professionnelle](#)

Écoles professionnelles

Les lieux de formation suivants ont été définis pour les nouvelles professions :

Suisse alémanique :

ABZ Zurich
Rue de l'Exposition 44
8090 Zurich
www.abzh.ch

Suisse romande

École Professionnelle Montreux EPM
Avenue Jean-Jacques Rousseau 3
1815 Clarens
www.epmvd.ch

Tessin :

Centro professionale tecnico Lugano-Trevano CPM
Via Trevano 25
6952 Canobbio
www.cpttrevano.ti.ch

Une recommandation pour les écoles professionnelles concernant le calcul de la note d'expérience connaissances professionnelles CP, est établie.

Langues étrangères

Conformément à l'ordonnance sur la formation, art. 7, une autre langue nationale ou l'anglais est inclus dans le domaine de compétences opérationnelles D, en plus de la langue d'enseignement du lieu d'école.

Les écoles professionnelles de Suisse alémanique et de Suisse romande se sont prononcées en faveur de l'anglais.

L'association professionnelle ne définit pas d'exigences minimales quant au niveau de langue des personnes en formation au début de l'apprentissage. Font exception les réglementations cantonales ou les prescriptions de l'école professionnelle concernée.

Conversions

La continuité existe dans les deux professions.

Si une personne en formation a réussi l'AFP, elle peut ensuite passer à la deuxième année d'apprentissage du CFC. Dans ce cas, la durée totale de l'apprentissage se prolonge à quatre ans au total.

Si les parties contractantes décident de passer du CFC à l'AFP, l'autorité cantonale doit dans tous les cas en être informée au préalable. En principe, la personne en formation doit être scolarisée au moins une année dans le niveau dans lequel elle effectue la PQual. En d'autres termes, à la fin de la première année d'apprentissage, il doit être clair si la personne en formation continue dans le CFC ou si elle passe à l'AFP.

[Lien offices de formation professionnelle](#)

Examens pratiques PA à l'occasion de la procédure de qualification PQual

Jusqu'à la PQual 2027, l'examen pratique (EP) continuera d'être contrôlé par un TPI (travail pratique individuel). Les personnes en formation qui commenceront leur formation professionnelle initiale à partir de l'été 2025 passeront l'EP avec un TPP (travail pratique prescrit) à partir de 2027 (AFP) ou de 2028 (CFC). Lors du TPP, deux experts seront présents pendant toute la durée de l'examen. Les dispositions d'exécution sont en cours d'élaboration et seront publiées sur le site Internet de www.hotel-gastro.ch. Veuillez noter que l'organisation de la PQual relève de la compétence de l'autorité cantonale concernée.

Les formations des experts auront lieu au cours du second semestre 2026.